

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 04686
Numéro SIREN : 479 162 117
Nom ou dénomination : SOCIETE GENERALE D'ETUDES ET DE REALISATIONS
IMMOBILIERES

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2019 sous le numéro de dépôt B2019/011910

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/011910**
n°de gestion : **2012B04686**
n°SIREN : **479 162 117 RCS Lyon**

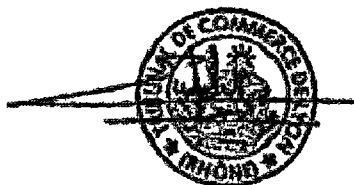
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 10/04/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOCIETE GENERALE D'ETUDES ET DE REALISATIONS IMMOBILIERES - Société par actions simplifiée
82 avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5239493

11810

Greffe: Cop. Certifiée Conforme

Comptes annuels

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

SAS SOGERIM

82 avenue du Maréchal de Saxe
69003 LYON

APE : 4110A -
Siret : 47916211700051

M MAZARS

MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
9 Madeleine Brès

25000 BESANÇON

Tél : 03.81.53.28.55

Fax : 03.81.53.22.50

Courriel : besancon@mazars.fr

Web : www.mazars.fr

 Sommaire

Etats de synthèse	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	9
Synthèse de l'Annexe	10
Règles et méthodes comptables	12
Notes sur le bilan	15
Notes sur le compte de résultat	20
Autres informations	21

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2018	Net 30/09/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	114 242	47 320	66 922	65 409
Fonds commercial (1)	500		500	500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				2 987
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	799 906	504 462	295 444	351 845
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	420		420	380
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 922		9 922	1 095
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	924 990	551 782	373 208	422 216
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	111 798		111 798	230 644
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	11 390	6 390	5 000	5 000
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 740		7 740	8 411
Autres créances	4 001 050		4 001 050	3 497 142
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	802 291		802 291	559 441
Charges constatées d'avance (3)	138 664		138 664	90 694
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 072 934	6 390	5 066 543	4 391 331
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 997 924	558 173	5 439 751	4 813 547
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

 Bilan Passif

	30/09/2018	30/09/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 000	250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	25 000	25 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	790 000	
Report à nouveau	3 619	578 207
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 706 395	1 465 412
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 025 014	2 318 619
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	70 682	199 175
Provisions pour charges	3 000	3 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	73 682	202 175
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	164 855	241 485
Emprunts et dettes financières diverses (3)	220 092	1 252
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	462 709	555 026
Dettes fiscales et sociales	1 443 898	1 473 555
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	60	
Autres dettes	49 442	21 435
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 341 056	2 292 753
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 439 751	4 813 547
(1) Dont à plus d'un an (a)	78 135	147 435
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 262 921	2 145 318
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	17 267	2 440
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2018	30/09/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	342 475	195 039
Production vendue (services)	6 610 457	6 772 562
Chiffre d'affaires net	6 952 931	6 967 601
Dont à l'exportation		
Production stockée	-118 846	-169 690
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		1 750
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	204 889	44 086
Autres produits	3 262	3 670
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 042 237	6 847 417
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	22 437	23 715
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 210 582	2 224 919
Impôts, taxes et versements assimilés	128 337	116 892
Salaires et traitements	1 402 709	1 446 467
Charges sociales	591 245	602 559
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	136 007	110 233
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		6 390
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	9 579	151 614
Autres charges	14 047	1 325
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 514 942	4 684 115
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 527 294	2 163 302
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	24 638	14 844
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	2 155	8 469
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 689	22 811
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		15 759
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	5 689	38 570
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		16 796
Intérêts et charges assimilées (4)	11 253	2 465
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	11 253	19 261
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-5 565	19 310
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	2 544 212	2 188 986

Compte de résultat (suite)

	30/09/2018	30/09/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	730	1 710
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	730	1 710
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	87	624
Sur opérations en capital	30	60
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		7 256
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	117	7 939
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	613	-6 229
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	838 430	717 345
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	7 073 293	6 902 541
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 366 898	5 437 130
BENEFICE OU PERTE	1 706 395	1 465 412
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	5 689	15 215
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	9 320	453

Annexe

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales			x
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Synthèse)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Synthèse)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Synthèse)		
- Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes	x		
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun	x		
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées	x		
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels			x
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Droits individuels à la formation (D.I.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SOGERIM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 5 439 751 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 706 395 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels au 30/09/2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

de 1 à 3 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 8 ans

* Matériel de transport : 2 et 4 ans

* Matériel de bureau : 2 à 3 ans

* Matériel informatique : 3 à 4 ans

* Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont valorisés pour chaque programme en fonction des charges directes engagées (frais divers, honoraires techniques, frais annexes, ...).

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,54 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2017

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 11 115 Euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	91 912	30 935	8 105	114 742
Immobilisations corporelles	812 802	50 184	63 079	799 906
Immobilisations financières	1 475	8 897	30	10 342
Total	906 189	90 016	71 214	924 990
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	23 017	29 421	5 118	47 320
Immobilisations corporelles	460 956	106 586	63 079	504 462
Immobilisations financières				
Total	483 973	136 007	68 197	551 782
ACTIF NET	422 216			373 208

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2018
Éléments achetés	500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	500

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 157 376 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	9 922		9 922
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 740	7 740	
Autres	4 001 050	4 001 050	
Charges constatées d'avance	138 664	138 664	
Total	4 157 376	4 147 454	9 922

Les autres créances sont constituées, pour l'essentiel, des avances à destination des sociétés de construction-vente et, sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible.

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	26 930
Disponibilités	
Total	26 930

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 500 000,00 Euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	500,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	1 000,00

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	9 831		1 831		8 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	192 344	9 579	136 241		65 682
Total	202 175	9 579	138 072		73 682
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		9 579	138 072		
Financières					
Exceptionnelles					

Informations sur le mode et la méthode de calcul des provisions :

Notes sur le bilan

Les autres provisions pour risques et charges sont constituées de :

- provision pour comblement de passif des sociétés de construction-vente (SCI / SNC), pour un montant de 21 998 euros,
- provision pour autres charges pour 3 000 euros,
- provision sur des programmes immobiliers dont les permis de construire font l'objet de recours pour un montant de 40 684 € (cette provision représente principalement les dépenses engagées).

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 341 056 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	17 267	17 267		
- à plus de 1 an à l'origine	147 588	69 453	78 135	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	220 092	220 092		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	462 709	462 709		
Dettes fiscales et sociales	1 443 898	1 443 898		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	60	60		
Autres dettes (**)	49 442	49 442		
Produits constatés d'avance				
Total	2 341 056	2 262 921	78 135	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	91 371			
(**) Dont envers Groupe et associés	220 092			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 573
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244 448
Dettes fiscales et sociales	593 198
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	49 283
Total	889 502

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	138 664
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	138 664

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 12 300 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Opérations faites en commun

Nature	Bénéfice	Perte
75500000 – QUOTE-PART OPER.EN COMMUN	24 638	
Quote-part des Bénéfices réalisés en commun	24 638	
65500000 – QUOTE PART OP EN COMMUN		2 155
Quote-part des Pertes réalisées en commun		2 155

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	120 492
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
hypothèques	28 932
mandat notarié d'hypothéquer	49 158
promesse d'hypothéquer	438 466
Autres engagements donnés	516 556
Total	637 048
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



Autres informations

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
garantie de bonne exécution	24 091
garantie financière d'achèvement	610 339
cautions bancaires	519 250
Autres engagements reçus	1 153 680
Total	1 153 680
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 120 492 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

SOGERIM SAS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Siège social : 82 avenue de Saxe 69003 Lyon
au capital de 250 000 Euros
Immatriculée au RCS de LYON N° 479 162 117

ASSEMBLEE GENERALE **du 7 Mars 2019**

L'an deux mil dix neuf
Le 7 Mars à 10H30

Présents :

Monsieur Patrick VINCENT représentant de la SARL INVESTALP propriétaire de la totalité des actions de SAS SOGERIM, associée unique de ladite société.

Le commissaire aux comptes LDS AUDIT, a été régulièrement convoqué. Il était présent.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée.

Patrick VINCENT préside la séance en sa qualité de Président.

Liliane PAFUNDI est choisie comme secrétaire.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- * examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018
- * examen et approbation des charges non déductibles
- * lecture du rapport de gestion du Président
- * lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- * lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du nouveau Code de Commerce et approbation desdites conventions.
- * quitus au Président
- * affectation des résultats
- * questions diverses.

Le Président ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du Président sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 30/09/18 et sur les comptes dudit exercice, et la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30/09/2018 quitus de sa gestion au Président.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts qui impose de soumettre chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés, le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement (dépenses visées à l'article 39.4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges, l'Assemblée prend acte que lesdites dépenses se sont élevées pour l'exercice clos le 30/09/2018 à 10 570 € et ont donné lieu à une imposition de 3 523 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../....

DEUXIEME RESOLUTION

En outre, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau code de commerce, l'assemblée générale statuant à titre ordinaire déclare ne pas avoir statué.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence, l'assemblée générale statuant à titre ordinaire, donne quitus au commissaire aux comptes de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant à titre ordinaire décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice 17/18 clos le 30 septembre 2018 qui s'élève à la somme de 1 706 394,93 € comme suit :

- à une distribution de dividendes pour 1 000 000 € soit 2 000 € par action
- compte des autres réserves pour 700 000 € pour le porter à 1 490 000 €
- au compte de report à nouveau créditeur la somme de 6 394,93€ pour le porter à 10 013,57 €.

Le dividende est de 2 000€ par action, sachant qu'un prélèvement forfaitaire unique de 30% (incluant le prélèvement libératoire d'impôt sur le revenu au taux de 12,80% ainsi que les prélèvements sociaux au taux de 17,20%) serait précompté par la Société lors du versement des dividendes distribués aux actionnaires personnes physiques.

Toutefois, les actionnaires personnes physiques pourraient opter expressément pour l'application des prélèvements sociaux au taux de 17,20% et l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu avec la réfaction de 40% prévue par l'article 158 du Code Général des Impôts, étant observé qu'en fonction du revenu fiscal de référence du contribuable bénéficiaire, les dividendes pourraient donner lieu à un prélèvement non libératoire de 12,80% susceptible de s'imputer sur l'impôt sur le Revenu de l'intéressé et qui serait dû au titre de l'année en cours.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de la présente assemblée générale.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL
2014 / 2015	1 050 000 Euros	2 100 Euros	Abattement de 40%
2015 / 2016	500 000 Euros	1 000 Euros	Abattement de 40%
2016 / 2017	1 000 000 Euros	2 000 Euros	Abattement de 40%

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

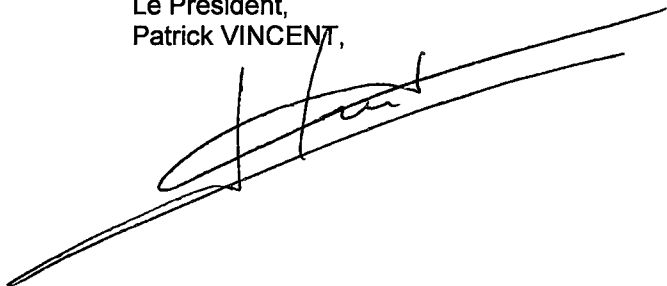
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

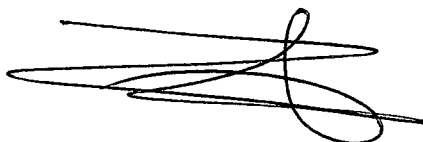
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,
Patrick VINCENT,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Le Secrétaire,
L. PAFUNDI,

A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal, overlapping strokes with a small loop at the end.

"SOGERIM"

S.A.S. au capital de 500 000 €uros

Siège social : 82, Avenue du Maréchal de Saxe
69003 LYON

- : -

RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Exercice clos le 30.09.2018

"SOGERIM"
Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 Euros
Siège social : 82, Avenue du Maréchal de Saxe
69003 LYON
- : -
R.C.S. : LYON 479 162 117

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

-:-:-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

-:-:-

Exercice du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018

"SOGERIM"
Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 Euros
Siège social : 82, Avenue Maréchal de Saxe
69003 LYON
-:-
R.C.S. : LYON 479 162 117

-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

-:-

Exercice du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018

Société inscrite sur la liste nationale des Commissaires
aux Comptes, rattachée à la CRCC de Dijon

Commissaires aux Comptes

Associés :

Franck SADOINE

Didier CUCHE

Thomas BLANC

"SOGERIM"

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 Euros

Siège social : 82, Avenue du Maréchal de Saxe

69003 LYON

-:-

R.C.S. : LYON 479 162 117

S.A.S. au capital de 64 700 € - R.C.S. Dijon B 433 127 297

APE 6920 Z - N° TVA INTRACOM : FR 70 433 127 297

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société «**SOGERIM**» relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous nous sommes assurés de la valeur d'inventaire retenue du poste "Autres créances" ainsi que de sa réciprocité dans les sociétés du groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES APPELES A STATUER SUR LES COMPTES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport du Président.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

.../...

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT
DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

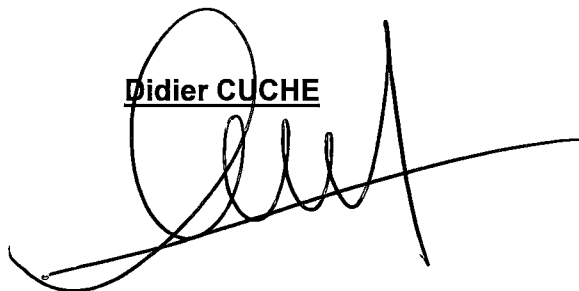
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Dijon
Le 20 Février 2019

Le Commissaire-aux-Comptes,
S.A.S LDS AUDIT

Didier CUCHE

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Didier CUCHE'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2018	Net 30/09/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	114 242	47 320	66 922	65 409
Fonds commercial (1)	500		500	500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				2 987
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	799 906	504 462	295 444	351 845
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	420		420	380
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 922		9 922	1 095
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	924 990	551 782	373 208	422 216
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	111 798		111 798	230 644
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	11 390	6 390	5 000	5 000
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 740		7 740	8 411
Autres créances	4 001 050		4 001 050	3 497 142
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	802 291		802 291	559 441
Charges constatées d'avance (3)	138 664		138 664	90 694
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 072 934	6 390	5 066 543	4 391 331
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 997 924	558 173	5 439 751	4 813 547
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

 Bilan Passif

	30/09/2018	30/09/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 000	250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	25 000	25 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	790 000	
Report à nouveau	3 619	578 207
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 706 395	1 465 412
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 025 014	2 318 619
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	70 682	199 175
Provisions pour charges	3 000	3 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	73 682	202 175
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	164 855	241 485
Emprunts et dettes financières diverses (3)	220 092	1 252
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	462 709	555 026
Dettes fiscales et sociales	1 443 898	1 473 555
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	60	
Autres dettes	49 442	21 435
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 341 056	2 292 753
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 439 751	4 813 547
(1) Dont à plus d'un an (a)	78 135	147 435
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 262 921	2 145 318
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	17 267	2 440
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2018	30/09/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	342 475	195 039
Production vendue (services)	6 610 457	6 772 562
Chiffre d'affaires net	6 952 931	6 967 601
Dont à l'exportation		
Production stockée	-118 846	-169 690
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		1 750
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	204 889	44 086
Autres produits	3 262	3 670
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 042 237	6 847 417
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	22 437	23 715
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 210 582	2 224 919
Impôts, taxes et versements assimilés	128 337	116 892
Salaires et traitements	1 402 709	1 446 467
Charges sociales	591 245	602 559
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	136 007	110 233
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		6 390
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	9 579	151 614
Autres charges	14 047	1 325
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 514 942	4 684 115
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 527 294	2 163 302
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	24 638	14 844
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	2 155	8 469
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 689	22 811
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		15 759
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	5 689	38 570
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		16 796
Intérêts et charges assimilées (4)	11 253	2 465
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	11 253	19 261
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-5 565	19 310
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	2 544 212	2 188 986

Compte de résultat (suite)

	30/09/2018	30/09/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	730	1 710
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	730	1 710
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	87	624
Sur opérations en capital	30	60
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		7 256
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	117	7 939
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	613	-6 229
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	838 430	717 345
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	7 073 293	6 902 541
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 366 898	5 437 130
BENEFICE OU PERTE	1 706 395	1 465 412
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	5 689	15 215
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	9 320	453

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SOGERIM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 5 439 751 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 706 395 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels au 30/09/2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
de 1 à 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 8 ans
- * Matériel de transport : 2 et 4 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 3 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont valorisés pour chaque programme en fonction des charges directes engagées (frais divers, honoraires techniques, frais annexes, ...).

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,54 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2017

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 11 115 Euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	91 912	30 935	8 105	114 742
Immobilisations corporelles	812 802	50 184	63 079	799 906
Immobilisations financières	1 475	8 897	30	10 342
Total	906 189	90 016	71 214	924 990
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	23 017	29 421	5 118	47 320
Immobilisations corporelles	460 956	106 586	63 079	504 462
Immobilisations financières				
Total	483 973	136 007	68 197	551 782
ACTIF NET	422 216			373 208

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2018
Éléments achetés	500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	500

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 157 376 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	9 922		9 922
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 740	7 740	
Autres	4 001 050	4 001 050	
Charges constatées d'avance	138 664	138 664	
Total	4 157 376	4 147 454	9 922

Les autres créances sont constituées, pour l'essentiel, des avances à destination des sociétés de construction-vente et, sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible.

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	26 930
Disponibilités	
Total	26 930

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 500 000,00 Euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	500,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	1 000,00

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	9 831		1 831		8 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	192 344	9 579	136 241		65 682
Total	202 175	9 579	138 072		73 682
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		9 579	138 072		
Financières					
Exceptionnelles					

Informations sur le mode et la méthode de calcul des provisions :

Notes sur le bilan

Les autres provisions pour risques et charges sont constituées de :

- provision pour comblement de passif des sociétés de construction-vente (SCI / SNC), pour un montant de 21 998 euros,
- provision pour autres charges pour 3 000 euros,
- provision sur des programmes immobiliers dont les permis de construire font l'objet de recours pour un montant de 40 684 € (cette provision représente principalement les dépenses engagées).

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 341 056 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	17 267	17 267		
- à plus de 1 an à l'origine	147 588	69 453	78 135	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	220 092	220 092		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	462 709	462 709		
Dettes fiscales et sociales	1 443 898	1 443 898		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	60	60		
Autres dettes (**)	49 442	49 442		
Produits constatés d'avance				
Total	2 341 056	2 262 921	78 135	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	91 371			
(**) Dont envers Groupe et associés	220 092			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 573
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244 448
Dettes fiscales et sociales	593 198
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	49 283
Total	889 502

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	138 664
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	138 664

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 12 300 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Opérations faites en commun

Nature	Bénéfice	Perte
75500000 – QUOTE-PART OPER. EN COMMUN	24 638	
Quote-part des Bénéfices réalisés en commun	24 638	
65500000 – QUOTE PART OP EN COMMUN		2 155
Quote-part des Pertes réalisées en commun		2 155

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	120 492
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
hypothèques	28 932
mandat notarié d'hypothéquer	49 158
promesse d'hypothéquer	438 466
Autres engagements donnés	516 556
Total	637 048
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
garantie de bonne exécution	24 091
garantie financière d'achèvement	610 339
cautions bancaires	519 250
Autres engagements reçus	1 153 680
Total	1 153 680
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 120 492 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.